

SÉANCE DU 13 MAI 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Rimouski-Neigette tenue le 13 mai 2020 à 19 h 30, à ses bureaux du 23, rue de l'Évêché Ouest, à Rimouski, et à laquelle étaient présents par vidéoconférence, en vertu des arrêtés ministériels 2020-004 du 15 mars 2020 et 2020-028 du 25 avril 2020 :

CARRIER, Jacques	Maire	Saint-Fabien
DETROZ, Yves	Maire	La Trinité-des-Monts
DUCHESNE, Robert	Maire	Saint-Narcisse-de-Rimouski
LÉVESQUE, Paul-Émile	Maire	Saint-Marcellin
PARENT, Marc	Maire	Rimouski
PIGEON, Gilbert	Maire	Saint-Eugène-de-Ladrière
RODRIGUE, Francis	Représentant	Saint-Anaclet-de-Lessard
SAVOIE, Robert	Maire	Saint-Valérien
ST-PIERRE, Francis	Préfet	Saint-Anaclet-de-Lessard
TAYLOR, Dorys	Maire	Esprit-Saint

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le préfet déclare la séance ouverte à 19 h 30.

20-138 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Francis Rodrigue et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté.

20-139 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX / CM

Il est proposé par Robert Duchesne et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette adopte les procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil de la MRC du 8 avril 2020 et des séances extraordinaires des 15 et 23 avril 2020, avec dispense de lecture.

20-140 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX / CA

Il est proposé par Robert Savoie et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif du 8 avril 2020, avec dispense de lecture.

SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX ET SUIVI DES COMITÉS

Le directeur général et secrétaire-trésorier a fait préalablement à la présente séance un bref suivi des procès-verbaux et des différents comités de la MRC.

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Le directeur général et secrétaire-trésorier a déposé aux membres du conseil les différentes correspondances reçues.

ADMINISTRATION GENERALE

20-141 REPORT DU DEPOT DES ETATS FINANCIERS 2019

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 176.1 du Code municipal, le directeur général et secrétaire-trésorier devait déposer aux membres du Conseil le rapport financier pour l'exercice financier 2019 et le rapport du vérificateur externe;

CONSIDÉRANT QUE la MRC n'a pas encore obtenu les états financiers de deux Régies qui doivent être consolidés dans les états financiers de la MRC;

Il est proposé par Dorys Taylor et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette reporte l'adoption des rapports financiers pour l'exercice financier 2019 et le rapport du vérificateur externe à une séance ultérieure du conseil de la MRC.

20-142 PROLONGATION DE L'ÉLARGISSEMENT TEMPORAIRE DES POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 20-098 *Élargissement temporaire des pouvoirs du directeur général et secrétaire-trésorier* adoptée par le conseil de la MRC lors de la séance du 8 avril 2020;

CONSIDÉRANT QUE l'état d'urgence sanitaire décrété par le premier ministre du Québec le 14 mars dernier est toujours en vigueur;

Il est proposé par Gilbert Pigeon et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette autorise une prolongation de l'élargissement temporaire des pouvoirs du directeur général et secrétaire-trésorier jusqu'au 10 juin 2020, lui permettant de réaffecter, au besoin, des employés dans une classe d'emploi supérieure, dans la mesure où le budget le permet.

20-143 RESSOURCES JUGÉES ESSENTIELLES PAR LA MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE

CONSIDÉRANT le contexte lié à la COVID-19;

CONSIDÉRANT les services de la MRC déjà déterminés comme étant essentiels par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a donné le pouvoir aux organismes municipaux de juger de leurs ressources essentielles;

Il est proposé par Jacques Carrier et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette juge, à compter du 18 mai 2020, les ressources des services suivants de la MRC comme étant essentielles :

- Administration
- Géomatique
- Gestion des cours d'eau
- Inspection sur le TNO

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET COURS D'EAU

20-144 AVIS DE CONFORMITÉ / PLAN ET RÈGLEMENTS D'URBANISME / MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARCELLIN

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Marcellin a le pouvoir d'adopter des règlements d'urbanisme, et ce, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Marcellin a adopté le Règlement 2019-317 afin de modifier certaines dispositions du Règlement de zonage 2014-247 relatives aux abris sommaires et d'inclure des définitions et des dispositions relatives aux roulotte résidentielles;

CONSIDÉRANT la désapprobation du Règlement 2019-317 lors de la séance du conseil de la MRC du 22 janvier 2020;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions du Règlement 2019-317 relatives aux roulotte résidentielles n'ont pas entraîné sa désapprobation;

CONSIDÉRANT l'article 137.4.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* selon lequel une municipalité peut adopter un règlement qui ne contient que les éléments d'un règlement désapprouvé qui n'ont pas entraîné cette désapprobation;

CONSIDÉRANT l'adoption du Règlement de remplacement 2020-325 qui ne contient que les éléments du Règlement 2019-317 désapprouvé qui n'ont pas entraîné cette désapprobation;

CONSIDÉRANT QUE ledit règlement n'a pas à être soumis au comité consultatif agricole puisqu'il n'affecte pas de façon particulière la zone agricole désignée;

Il est proposé par Gilbert Pigeon et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette approuve le Règlement de remplacement 2020-325 de la Municipalité de Saint-Marcellin, et que le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC soit désigné pour délivrer le certificat de conformité à l'égard de ce règlement.

20-145 AVIS DE CONFORMITÉ / PLAN ET RÈGLEMENTS D'URBANISME / VILLE DE RIMOUSKI

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rimouski a le pouvoir d'adopter des règlements d'urbanisme, et ce, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rimouski a adopté, le 4 mai 2020, le Règlement 1168-2020 modifiant le Règlement de zonage 820-2014 afin d'autoriser les industries extractives dans la zone I-1401;

CONSIDÉRANT QUE ledit règlement est conforme avec les orientations et objectifs du *Schéma d'aménagement et de développement* et aux dispositions du document complémentaire;

CONSIDÉRANT QUE ledit règlement n'a pas à être soumis au comité

consultatif agricole puisqu'il n'affecte pas de façon particulière la zone agricole désignée;

Il est proposé par Yves Detroz et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette approuve le Règlement 1168-2020 de la Ville de Rimouski, et que le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC soit désigné pour délivrer le certificat de conformité à l'égard de ce règlement.

TERRES PUBLIQUES INTRAMUNICIPALES ET AUTRES

20-146 AUTORISATION DE SIGNATURE / AVENANT À L'ENTENTE DE DÉLÉGATION DE LA GESTION FONCIÈRE ET DE LA GESTION DE L'EXPLOITATION DU SABLE ET DU GRAVIER SUR LES TERRES DU DOMAINE DE L'ÉTAT

CONSIDÉRANT QUE la MRC a adopté la résolution 15-233 lors de la séance du conseil de la MRC du 9 septembre 2015 autorisant la signature de l'avenant à l'entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a adopté la résolution 16-071 lors de la séance du conseil de la MRC du 9 mars 2016 autorisant la signature de l'avenant à l'entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette accepte tous les termes, les engagements, les obligations, les conditions et les modalités qui sont prévus à l'Entente de délégation de la gestion foncière et de la délégation de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État;

Il est proposé par Francis Rodrigue et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette autorise le préfet à signer l'avenant à l'entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État, sous réserve des mêmes conditions spécifiées aux résolutions 15-233 et 16-071.

DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

20-147 DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES / CONFIRMATION DES MONTANTS BUDGÉTÉS DU VOLET 2 DU FONDS RÉGION ET RURALITÉ

Il est proposé par Robert Duchesne et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette confirme les montants suivants, relatifs au Volet 2 du Fonds région et ruralité :

- Mandat de développement économique à la SOPER : 268 000 \$
- Projets de développement régional : 81 570 \$
- Développement rural :
 - Projets de développement rural : 144 900 \$
 - Embauche d'un agent rural : 45 506 \$
 - Soutien aux comités de développement : 28 000 \$

- Planification de l'aménagement et du développement du territoire :
 - Aménagement du territoire : 102 350 \$
 - Dépenses d'administration : 10 500 \$
 - Affectation en urbanisme : 15 401 \$
 - Affectation en culture : 54 200 \$
 - Affectation en environnement : 6 592 \$
 - Affectation en développement de la zone agricole : 75 141 \$
 - Transport collectif : 50 000 \$
 - Affectation en tourisme : 25 000 \$

Il est entendu que les montants supplémentaires à recevoir feront l'objet d'une discussion et d'une résolution ultérieure lorsque l'ensemble des modalités du Fonds Région et Ruralité seront connues.

20-148 DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES / REDDITION 2019-2020 DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

Il est proposé par Robert Savoie et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette autorise le dépôt de la reddition 2019-2020 et du rapport inhérent du Fonds de développement des territoires.

20-149 DÉVELOPPEMENT RURAL / MODIFICATION DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS POUR AMÉLIORER LES MILIEUX DE VIE 2020-2021

Il est proposé par Dorys Taylor et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette autorise la modification de la *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie 2020-2021*, en date du 13 mai 2020.

20-150 DÉVELOPPEMENT RURAL / FONDS DE DÉVELOPPEMENT RURAL / SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'analyse en développement rural;

Il est proposé par Marc Parent et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette accepte les demandes d'aide financière suivantes, à même le Volet 2 du Fonds région et ruralité (soutien aux projets structurants en développement rural) :

- Promoteur : Moisson Rimouski-Neigette
Nature du projet : Sécurité alimentaire et accès aux aliments santé en milieu rural
Montant accordé : 9 000 \$ (pool global)
- Promoteur : Corporation des Habitations Nicolas-Rioux
Nature du projet : Habitations Nicolas-Rioux, phase 2
Montant accordé : 9 300 \$ (pool global) et 10 700 \$ (montant réservé de la municipalité)
**Sous réserve de l'adoption d'une résolution par la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière confirmant la volonté d'utilisation du montant réservé.*

- Promoteur : Corporation de développement de Saint-Valérien
 Nature du projet : Coordination de la Corporation de développement de Saint-Valérien
 Montant accordé : 2 650 \$ (pool global) et 10 700 \$ (montant réservé de la municipalité)
**Sous réserve de l'adoption d'une résolution par la municipalité de Saint-Valérien confirmant la volonté d'utilisation du montant réservé.*
- Promoteur : Association pour le Développement de St-Marcellin
 Nature du projet : Amélioration du centre d'activités médiévales
 Montant accordé : 4 200 \$ (pool global)
- Promoteur : Corporation de développement de Saint-Narcisse
 Nature du projet : Aménagement d'un parc intergénérationnel
 Montant accordé : 2 900 \$ (pool global) et 10 700 \$ (montant réservé de la municipalité)
**Sous réserve de l'adoption d'une résolution par la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski confirmant la volonté d'utilisation du montant réservé.*
- Promoteur : URLS du Bas-Saint-Laurent
 Nature du projet : Ressource intermunicipale spécialisée pour les camps de jour du territoire rural de la MRC de Rimouski-Neigette
 Montant accordé : 4 040 \$ (pool global)
- Promoteur : Mobilisation – Comité local de développement de Saint-Fabien
 Nature du projet : Toile solaire protectrice pour le camp de jour estival et balançoire pour bébé dans le parc-école
 Montant accordé : 2 910 \$ (pool global) et 6 751 \$ (montant réservé de la municipalité)
**Sous réserve de l'adoption d'une résolution par la municipalité de Saint-Fabien confirmant la volonté d'utilisation du montant réservé.*
- Promoteur : Corporation de développement d'Esprit-Saint
 Nature du projet : Entrepôt utilitaire pour le parc du sommet
 Montant accordé : 5 512 \$ (montant réservé de la municipalité)
**Sous réserve de l'adoption d'une résolution par la municipalité d'Esprit-Saint confirmant la volonté d'utilisation du montant réservé.*
- Promoteur : Association pour le Développement de St-Marcellin
 Nature du projet : Direction générale de l'Association pour le Développement de St-Marcellin
 Montant accordé : 10 700 \$ (montant réservé de la municipalité)
**Sous réserve de l'adoption d'une résolution par la municipalité de Saint-Marcellin confirmant la volonté d'utilisation du montant réservé.*
- Promoteur : Centre de Mise en Valeur des Opérations Dignité
 Nature du projet : Exposition multimédia Opérations Dignité en tournée
 Montant accordé : 5 188 \$ (montant réservé de la municipalité)
**Sous réserve de l'adoption d'une résolution par la municipalité d'Esprit-Saint confirmant la volonté d'utilisation du montant réservé.*

Il est expressément convenu que les sommes seront déboursées sous réserve du dépôt des documents prévus à l'article 5 de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie.

20-151 DEVELOPPEMENT RURAL / FONDS DE DEVELOPPEMENT RURAL / SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS / MODIFICATION D'UN PROJET

CONSIDÉRANT QUE le projet Parc municipal phase 4 – structures d'animation déposé par la Municipalité de La Trinité-des-Monts, a reçu

l'approbation d'un financement de 10 700 \$ de la MRC, par la résolution 18-264;

CONSIDÉRANT l'état d'urgence sanitaire décrété par le premier ministre du Québec le 14 mars dernier;

CONSIDÉRANT QUE les recommandations d'isolement et de distanciation sociale actuellement en vigueur empêchent les rassemblements extérieurs, objectif premier du projet dans sa forme actuelle;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur souhaite modifier le projet pour offrir des services essentiels à sa population;

CONSIDÉRANT la résolution 060-20 de la Municipalité, demandant que le projet Parc municipal phase 4 – structures d'animation puisse être modifié par l'ajout de cinq serres à jardin, afin d'offrir des produits cultivés à sa population, ainsi qu'à la cuisine collective offrant des dépannages alimentaires;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du comité d'analyse en développement rural quant aux modifications proposées par la municipalité;

Il est proposé par Dorys Taylor et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette autorise la modification du projet Parc municipal phase 4 – structures d'animation par l'ajout de cinq serres à jardin, afin d'offrir des produits cultivés à sa population, ainsi qu'à la cuisine collective offrant des dépannages alimentaires.

SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ INCENDIE

20-152 EMBAUCHE DE POMPIERS

Il est proposé par Yves Detroz et résolu à l'unanimité des membres habilités à voter à l'égard de cette fonction que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette autorise l'embauche de messieurs Frédéric Lavoie et Sylvain Roy à titre de pompier à temps partiel au sein du Service régional de sécurité incendie.

AUTRES

20-153 MOTION DE FÉLICITATIONS / BÉNÉVOLES / SOUTIEN ALIMENTAIRE

Il est proposé par Robert Savoie et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette transmette ses félicitations aux bénévoles et organismes communautaires des municipalités de Saint-Anaclet-de-Lessard, Saint-Narcisse-de-Rimouski, Saint-Marcellin, Saint-Valérien, Saint-Eugène-de-Ladrière et Saint-Fabien pour leur collaboration à la mise en place du service de soutien alimentaire aux personnes en besoin, en collaboration avec Moisson Rimouski-Neigette.

20-154 MOTION DE REMERCIEMENT / PERSONNEL DE LOISIRS DE SAINT-ANACLET-DE-LESSARD / SOUTIEN ALIMENTAIRE

Il est proposé par Robert Savoie et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette transmette ses remerciements au personnel de loisir de la municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard pour la prise en charge du transport des denrées alimentaires pour les municipalités de Saint-Anaclet-de-Lessard, Saint-Narcisse-de-Rimouski, Saint-Marcellin, ainsi que le milieu villageois de Sainte-Blandine.

20-155 MOTION DE FÉLICITATIONS / ROBERT SAVOIE / COORDINATION DU SOUTIEN ALIMENTAIRE

Il est proposé par Yves Detroz et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette transmette ses félicitations à Monsieur Robert Savoie pour son excellent travail dans le dossier de la coordination du soutien alimentaire et pour sa participation à la cellule locale de l'Alliance.

PÉRIODE DE QUESTIONS

En raison des arrêtés ministériels 2020-004 et 2020-028, aucune période de questions n'a été tenue.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le préfet déclare la séance levée à 19 h 55.

FRANCIS ST-PIERRE
Préfet

JEAN-MAXIME DUBÉ
Dir. gén. et sec.-trés.